Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260707-D20260705-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

2026 -
Registre des délibérations

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 7 juillet 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19
Date de la convocation		
2 juillet 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
9 juillet 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 2 juillet 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, MENEUST Marie, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, CHEVRIER Denis, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, SOREL Marie, BOUGERES Amandine, JEANNE Quentin.

Absents excusés ayant donné procuration : DZIEDZIC Ollivier (pouvoir à M. Chevrier), HERVOUET Sylvie (pouvoir à Mme. SUBIRY), DÉSILLE Julien (pouvoir à M. BODIN), TOUCHET Maxime (pouvoir à M. Faucheux)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : SUBIRY Delphine

20260705 Tarifs des salles communales à compter du 1er janvier 2027

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les différents tarifs communaux à appliquer à partir du 1er janvier 2027 pour :

- La location des salles :
  - Salle polyvalente
  - Salle des sports
  - Espace culturel
  - Salle de La Heinrière
  - Maison du Village de Carcraon
  - Location de matériels
  - Nettoyage et réparation de dégâts

Il présente les nouveaux tarifs selon l'annexe jointe.

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- **Adopter** les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027 annexés à la présente délibération.

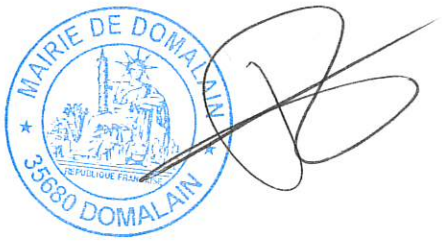
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 9 juillet 2026
et publication et/ou notification le : 9 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260707-D20260705-DE

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 9 juillet 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 9 juillet 2026
et publication et/ou notification le : 9 juillet 2026